

CHRONIQUE

La protection des orphelins de guerre en Roumanie.

Les 27 et 28 janvier 1920, s'est réuni à Bucarest en présence du roi, de la reine et des représentants des autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, le premier congrès de la « Société pour la protection des orphelins de guerre. »

Après le discours d'ouverture, prononcé par le métropolite Primat de Roumanie, Miron Cristea, la princesse Olga M. Sturdza, présidente de l'œuvre, a retracé l'activité générale de la Société ; les délégués des comités régionaux en ont exposé ensuite l'activité particulière dans les divers départements du pays.

La pierre fondamentale de l'œuvre a été posée en 1916, au lendemain de l'entrée en guerre de la Roumanie.

Alors qu'une grande partie du pays était déjà occupée par l'ennemi, la Société orthodoxe nationale des femmes roumaines organisa, avec le concours de l'administration communale de la ville de Jassy et sous le patronage de la reine, le premier refuge pour les orphelins de la guerre ; ils furent bien vite au nombre de 100.

Mais la longueur et la dureté de la campagne, pendant l'hiver 1916-1917, et les épidémies qui ravagèrent la population et l'armée nécessitèrent une organisation sur de plus larges bases, avec des ramifications dans tout le territoire resté libre.

C'est alors que furent créés, dans tous les départements et avec le concours des autorités civiles et militaires, des comités régionaux qui procédèrent au recensement des orphelins. Leur nombre atteignit le chiffre de 40,000 pour le territoire resté libre, ce qui faisait prévoir environ 190,000 orphelins pour l'ancien royaume, et 106,000 pour les provinces annexées, soit un total de plus de 296,000 orphelins pour tout le pays.

Grâce à l'appui du gouvernement et des autorités publiques pendant l'hiver 1916-1917, la Société put venir en aide à 16,125 orphelins en leur fournissant des vêtements, des aliments et le bois de chauffage nécessaires. Les dons, pendant cette période difficile, ont atteint 2,013,348 lei, et les représentants des Sociétés de bienfaisance des Alliés et surtout la mission de la Croix-Rouge

CHRONIQUE

Les orphelins en Roumanie.

américaine sont venus largement au secours des orphelins. Cette dernière notamment a fait des dons en aliments et en vêtements pour une valeur de plusieurs millions.

La Société a reçu une consécration légale à l'assemblée générale du 20 décembre 1917, et il fut décidé qu'elle devait être à même de secourir tous les orphelins dans tous les pays, au fur et à mesure de la libération du territoire.

Voici, en vertu de l'article 3 des statuts, les buts qu'elle se propose d'atteindre et l'étendue de la tâche qu'elle a décidé d'assumer :

- a) Rechercher dans toutes les communes du pays les orphelins et les enregistrer sans distinction de nationalité et de confession.
- b) Fournir un abri, l'entretien et au besoin des soins en cas de maladie, à ceux restés dans l'indigence, de même qu'aux orphelins placés dans des familles ou dans des orphelinats.
- c) Administrer, s'il y a lieu, leur fortune, en instituant des tutelles.
- d) Veiller à leur instruction et à leur éducation en les faisant préparer d'après leurs aptitudes à une profession ou un métier.
- e) Créer des maisons propres à leur éducation et aux soins médicaux, des foyers, des écoles maternelles, des maisons de correction, des sanatoriums et des infirmeries. Profiter pour leur éducation des institutions existantes, d'accord avec les ministères respectifs.
- f) Surveiller et contrôler toutes les institutions similaires, ainsi que les personnes chargées de la protection des orphelins.
- g) S'occuper du placement des orphelins en âge de travailler et de ceux ayant un métier ou une profession.
- h) Faire interner les orphelins atteints d'une maladie chronique ou d'infirmité dans des maisons de santé, dans des hôpitaux, etc.
- i) Venir en aide à ceux qui voudraient exercer une profession ou un métier, et à ceux qui voudraient se marier.

CHRONIQUE

Les orphelins en Roumanie.

- 1) Prendre toute mesure jugée nécessaire pour assister les orphelins.

La statistique suivante montrera le grand développement pris par l'œuvre de protection des orphelins, depuis ses modestes débuts :

Région de Jassy, comprenant les départements de Moldavie, fondée le 20 décembre 1917, entretient 25 orphelinats avec 1,713 orphelins et assiste à domicile 25,089 orphelins.

Région de Bucarest, possède 21 orphelinats avec 1,208 orphelins et assiste à domicile 51,401 orphelins.

Région de Craiova, possède 2 orphelinats avec 194 orphelins et 11,046 assistés à domicile.

Région de Kisinàü, possède 3 orphelinats avec 374 orphelins et assiste à domicile 1,967 orphelins.

Région de Czernovitz, possède 2 orphelinats avec 104 orphelins et 6,678 orphelins assistés à domicile.

Région de Sibiu, possède 4 orphelinats avec 300 orphelins et assiste à domicile 1,721 orphelins.

Outre cela, sont en voie d'organisation dans la région de Jassy : un orphelinat dans chacune des villes de Tecuci, Husi, Falticeni et Bacău.

Dans la région de Bucarest sont en voie d'organisation 3 orphelinats : à Curtea de Arges, Valenij de Munte et Monastirea Zamfira ; dans la région de Craiova, 3 orphelinats : à Tg. Jiu, Bistrita et Bals ; dans la région de Czernovitz, 2 orphelinats : à Suceava et à Râdăuti ; dans la région de Sibiu 4 orphelinats : Abrud Maramures, Târnova et Dej.

Aujourd'hui la Société se trouve à la tête de 57 orphelinats abritant 3,900 orphelins, et 97,902 orphelins sont assistés à domicile ; son budget est de 20 millions. Pour qu'elle soit à même de secourir les 200,000 orphelins qui ont besoin d'assistance une somme de 80,000,000 leis est nécessaire.

Afin de pouvoir poursuivre son activité bienfaisante, la Société a donc besoin du concours financier de l'Etat et des particuliers, et il faut espérer qu'il ne lui fera pas défaut, puisque elle seule

CHRONIQUE

Les orphelins en Roumanie.

pourra porter secours aux milliers d'orphelins que la guerre a laissés en Roumanie.

Societatea « Ocrotirea orfanilor din razboiu ». *Statutele societatii « Ocrotirea Orfanilor din războiu » si decretul lege cuprinzând toate dispozitiile privitoare la recunoasterea calitatii de persoană morală, drepturile societății si raporturile cu autoritățile administrative.* Dările de seama ale comitetelor regionale. Expunerea generală făcută în congresul societății de la 27 januarie 1920 de D-na Presidentă Olga M. STURDZA. — Jassy, Tipografia « Dacia », 1919. In-4, 63 p.

Primul congres al societatii pentru « Ocrotirea orfanilor din Răsboi » tinut la Bucuresti in sala Teatrului national in zilele de 27 januarie 1920. — Jassy, Institutul de arte grafice « Viata Romaneasca », 1920. In-8, 90 p.

Activité générale de la Société pour la protection des orphelins de guerre de la Roumanie. Discours prononcé le 27 janvier 1920 par la présidente générale, princesse Olga M. STURDZA, à l'occasion de la séance d'ouverture du premier congrès de la Société, tenu à Bucarest, au théâtre national, en présence du roi et de la reine, des représentants des autorités cléricales, civiles et militaires. — Jassy, impr. « Albina », 1920. In-4, 8 p.

Cartea orfelinelor societății « Ocrotirea orfanilor din Răsboi » de sub înaltul patronaj al M. S. Regina Maria. — Bucarest, « Cartea românească », 1919. In-4, 90 p.

M.-P. H.